

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

## LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1232

présenté par

M. Cinieri, M. Hetzel, Mme Bonnivard, Mme Louwagie, Mme Beauvais, M. de Ganay,  
M. Straumann et M. Ferrara

-----

## ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 1.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'initiative de délimiter un périmètre de protection avait été limitée au seul ABF par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Conférer cette initiative à l'autorité d'urbanisme en ne donnant à l'ABF qu'un pouvoir d'« avis » simple sur celle-ci, et non « d'accord » revient à le dessaisir d'une prérogative essentielle dans la définition des priorités qui sont les siennes, dans un contexte de manque de moyens chronique, priorités que le préfet n'est pas le mieux à même d'apprécier.